

AUTORISATION DE PRELEVEMENT ORDURES MENAGERES

IDENTITE DE L'ABONNE :

NOM, Prénom : _____
 N° et Rue : _____
 Code Postal : _____
 Commune : _____
 N° abonné : _____

Numéro émetteur : 437 224

ORGANISME ENCAISSEUR :

Communauté de Communes
 SUD ALSACE LARGUE
 7 Rue de Bâle
 68210 DANNEMARIE

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

NOM : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Commune : _____

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IBAN : _____ - _____ - _____ - _____ - _____ - _____ - _____

Je soussigné autorise la Communauté de Communes à faire prélever en sa faveur, par l'établissement teneur du compte désigné ci-dessus, des sommes dont je lui serai redevable au titre des factures d'ordures ménagères.

Les présentes instructions sont valables jusqu'à révocation express de ma part.

Signature de l'abonné

A _____, le _____

AUTORISATION DE PRELEVEMENTS

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

NOM : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Commune : _____

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IBAN : _____ - _____ - _____ - _____ - _____ - _____ - _____

DESIGNATION DU CREANCIER

Communauté de Communes Sud Alsace Largue

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE

Banque : _____
 Domiciliation : _____ BIC : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Commune : _____

Je soussigné prie le responsable de l'établissement teneur de mon compte désigné ci-dessus de payer par prélèvement sur l'avoir de ce dernier le montant des avis de prélèvement établis à mon nom qui seront présentés par la Communauté de Communes.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec la Communauté de Communes.

Signature du titulaire du compte à débiter

A _____, le _____

**Prière d'adresser les 2 parties de ce formulaire sans les séparer,
à la Communauté de Communes en y joignant un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE.**

LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE SERA PRIS EN COMPTE A LA PROCHAINE FACTURE

